Association québécoise | Ergothérapeutes en pratique privée

Quoi faire en cas de refus d'accès aux services d'ergothérapie dans le cadre de leur Programme d'aide aux employés (PAE) ?

Ce document a pour objectif d'aider les ergothérapeutes à démontrer aux PAE l'utilité et la pertinence des services d'ergothérapie, afin que les employés puissent obtenir le remboursement de ces traitements.

Les étapes :

1. Présenter la lettre explicative des services d'ergothérapie en santé mentale.
2. Si l'envoie de la lettre ne les a pas convaincus, poursuivez vos démarches en prévoyant un appel téléphonique avec la personne ressource au dossier.

   Lors de cet appel, il sera important d'insister sur les points suivants :
   - L'ergothérapie est une profession réglementée, encadrée par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ;
   - L'ergothérapie favorise la santé, le bien-être et la participation pleine et entière des individus à leurs activités quotidiennes et professionnelles ;
   - Dans le contexte de la santé au travail, les ergothérapeutes :
     - Accompagnent les employés lors de périodes de stress, d'anxiété ou de difficultés d'adaptation au travail ou dans la vie quotidienne ;
     - Soutiennent le retour progressif et durable en emploi après un arrêt de travail ;
     - Proposent des interventions concrètes pour prévenir l'épuisement professionnel et maintenir l'équilibre de vie ;
     - Offrent des recommandations d'adaptation du poste de travail et des stratégies favorisant la santé globale.
   - Insister sur le fait que les services d'ergothérapie s'avèrent hautement complémentaires à ceux déjà reconnus par le programme (psychologues, travailleurs sociaux, etc.) et répondent directement aux besoins des entreprises et de leurs employés.
3. Si les étapes précédemment effectuées n'ont pas abouti, nous vous invitons à communiquer avec nous via le courriel suivant info@aqepp.com afin que nous puissions solliciter le PAE en question lors de notre prochaine campagne de reconnaissance de la profession auprès des différents PAE.

[Nom, prénom]
Ergothérapeute, membre de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec
[Adresse]
[Téléphone]
[Courriel]

[Date]

À l'attention de [Nom du PAE / Responsable]
[Adresse du PAE]

Objet : Demande de reconnaissance des services d'ergothérapie dans le cadre du PAE

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire afin de solliciter la reconnaissance des services professionnels d'ergothérapie au sein de votre programme d'aide aux employés (PAE).

L'ergothérapie est une profession réglementée, encadrée par l'Ordre des ergothérapeutes du Québec, qui vise à favoriser la santé, le bien-être et la participation pleine et entière des individus à leurs activités quotidiennes et professionnelles. Dans le contexte de la santé au travail, les ergothérapeutes :

- accompagnent les employés lors de périodes de stress, d'anxiété ou de difficultés d'adaptation au travail ou dans la vie quotidienne ;
- soutiennent le retour progressif et durable en emploi après un arrêt de travail ;
- proposent des interventions concrètes pour prévenir l'épuisement professionnel et maintenir l'équilibre de vie ;
- offrent des recommandations d'adaptation du poste de travail et des stratégies favorisant la santé globale.

Ces services s'avèrent hautement complémentaires à ceux déjà reconnus par votre programme (psychologues, travailleurs sociaux, etc.) et répondent directement aux besoins des entreprises et de leurs employés.

Je souhaiterais donc discuter avec vous de la possibilité d'intégrer l'ergothérapie à votre offre de services. Je suis convaincu(e) que cette collaboration serait bénéfique pour vos clients, en élargissant les ressources mises à la disposition des employés et en renforçant l'efficacité de votre programme.

Je demeure à votre disposition pour toute rencontre ou discussion afin de vous présenter plus en détail l'apport de l'ergothérapie en contexte de PAE.

Je vous remercie de l'attention portée à ma demande et reste dans l'attente de votre retour.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[Signature]
[Nom, prénom]
Ergothérapeute, membre de l'OEQ